

PROCES-VERBAL de la réunion du bureau syndical du 8 juillet 2024 à 9h30

Etaient Présents :

LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean	Saint André le Puy
-------------	--------------------

Secrétaire élu(e) pour la session

RASCLE Jean-François

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres du Bureau syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Commune de Rivas- Réalisation de travaux d'eau potable – Modification du périmètre d'intervention – Avenant 1 au Marché de maîtrise d'œuvre- Bureau d'étude B INGENIERIE
2. Commune de Marclopt – Travaux de restructuration des réseaux humides – Rue Marcus Claudius et Chemin de Grangeneuve -Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre proposé par REALITES
3. Accompagnement à la passation des avenants aux contrats de délégation de service public -Approbation de la mission d'assistance a maîtrise d'ouvrage proposé par IRH Ingenieur Conseil
4. Audit technique, contractuel et financier de la délégation de service de l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Plancieux- Approbation de la mission d'assistance a maîtrise d'ouvrage proposé par la société EGIS EAU

INFORMATIONS DIVERSES

5. Travaux de régularisation de la sécurité incendie de la Station d'épuration de Plancieux et de la déchèterie- Approbation des divers devis présentes

Le procès-verbal du Bureau Syndical de la séance du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. BS 24-07-01 COMMUNE DE RIVAS- REALISATION DE TRAVAUX D'EAU POTABLE – MODIFICATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION – AVENANT 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE- BUREAU D'ETUDE B INGENIERIE

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre « réalisation de travaux d'eau potable sur la commune de Rivas » a été notifié en date du 12 juillet 2021 au bureau d'étude B INGENIERIE pour un montant de 7 000 € HT.

Il énonce également l'avant-projet approuvé lors du comité syndical du 28 mars 2022 ainsi que l'autorisation des membres présents de poursuivre les études pour l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Monsieur le Président explique qu'à la suite de modifications du périmètre d'intervention, l'avant-projet approuvé doit être recalé en prenant en compte le nouveau périmètre.

Les membres du bureau sont sollicités pour approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 850€ HT.

Ouï et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Approuvent l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre « réalisation de travaux d'eau potable sur la commune de Rivas » du bureau d'étude B INEGNIERIE, tel qu'annexé,
- ✿ Autorisent Monsieur le Président à le signer,
- ✿ Disent que les crédits sont prévus au budget eau.

2. BD 24-07-02-COMMUNE DE MARCLOPT – TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES RESEAUX HUMIDES – RUE MARCUS CLAUDIUS ET CHEMIN DE GRANGENEUVE -AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PROPOSE PAR REALITES

Monsieur le Président rappelle le programme annuel 2023 approuvé lors du comité syndical du 27 mars 2023 et notamment l'opération « restructuration des réseaux humides – Rue Marius Claudius et Chemin de Grangeneuve sur la commune de Marclopt ».

Il énonce la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux signée le 5 juin 2024 entre la commune de Marclopt et le SIVAP.

Monsieur le Président explique que l'enveloppe globale pour les travaux cités ci-dessus est estimée à 410 000 € HT.

Il est présenté, aux élus du Bureau Syndical, l'offre du Bureau d'étude REALITES, pour approbation. Le forfait de rémunération étant de 4.90%, le montant provisoire de rémunération s'élève à 24 690.00 €.

Ouï et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Approuvent l'offre du Bureau d'Etudes Réalités pour un forfait de rémunération de 4.90 %, telle qu'annexée,
- ✿ Disent que des crédits sont prévus aux budgets eau et assainissement,
- ✿ Autorisent M. le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, tel qu'annexé.

3. BS 24-07-03 ACCOMPAGNEMENT A LA PASSATION DES AVENANTS AUX CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -APPROBATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PROPOSE PAR IRH INGENIEUR CONSEIL

Monsieur le Président explique que suite à différents sujets ouverts avec l'exploitant et au vu du transfert de compétence en 2026, des avenants aux contrats de délégation de service public doivent être rédigés.

Il rappelle que le bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil suit les contrats de Délégation de Service Publics depuis 2014.

Il est présentée la proposition d'IRH Ingénieur Conseil pour l'accompagnement à la passation des avenants aux contrats DSP d'un montant de 9 750 € HT.

Oui et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ☼ Approuvent l'offre du Bureau d'Etudes IRH pour un montant de 9 750 € Ht, telle qu'annexée,
- ☼ Disent que des crédits sont prévus aux budgets eau et assainissement,
- ☼ Autorisent M. le Président à signer le marché, tel qu'annexé.

4. BS 24-07-04 AUDIT TECHNIQUE, CONTRACTUEL ET FINANCIER DE LA DELEGATION DE SERVICE DE L'EXPLOITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE PLANCIEUX- APPROBATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PROPOSE PAR LA SOCIETE EGIS EAU

Monsieur le Président rappelle la mission « Audit technique, contractuel et financier de l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Plancieux » pour laquelle la société EGIS a été mandatée le 22 avril 2022.

Il énonce la délibération n°22-02-02 du Bureau syndical du 6 février 2023 approuvant la poursuite de la mission ainsi que la présentation du rapport final de l'audit lors du bureau du 12 février 2024.

Suite à cet audit, Monsieur le Président propose d'engager la mise à jour du contrat en rédigeant un avenant. Celui-ci devra permettre de renforcer le contrôle du délégataire par le SIVAP, et d'intégrer au contrat des engagements ciblés en matière de maintenance et de performances de fonctionnement.

Il est présentée la proposition d'EGIS au bureau syndical dont la mission se composera en deux étapes :

- Assistance au contrôle du délégataire
- Assistance à la passation d'un avenant

Le montant total de la mission s'élève à 7 800 € HT hors prestations supplémentaires éventuelles.

Les membres du bureau sont sollicités pour approuver cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Oui et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ☼ Approuvent l'offre d'EGIS pour un montant de 7 800 € Ht, telle qu'annexée,
- ☼ Disent que des crédits sont prévus au budget assainissement,
- ☼ Autorisent M. le Président à signer le marché.

5. BS 24-07-05 TRAVAUX DE REGULARISATION DE LA SECURITE INCENDIE DE LA STATION D'EPURATION DE PLANCIEUX ET DE LA DECHETERIE- APPROBATION DES DIVERS DEVIS PRESENTES

Monsieur le Président explique que des travaux de régularisation de la sécurité incendie de la STEU de Plancieux et de la déchèterie doivent être réalisés.

Trois devis sont présentés aux membres du bureau :

- Devis de AXIMUM de 1 447 € Ht relatif aux marquages au sol à la Station d'Épuration
- Devis de STAIF OA de 4 960 € Ht relatif à l'intervention sur prises d'eau dans le clarificateur de la STEP
- Devis de LES ATELIERS DE LA PLAINE de 160 € Ht relatif à la modification de 2 canalisations en inox

Il est précisé que les devis de STAIF OA et LES ATELIERS DE LA PLAINE seront pris en charge de moitié par le SIVAP et par la Communauté de Communes Forez Est.

Où et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Approuvent les trois devis cités ci-dessus tels qu'annexés,
- Précisent que les devis de STAIF OA et LES ATELIERS DE LA PLAINE seront pris de moitié par le SIVAP et par la Communauté de Communes Forez Est,
- Disent que des crédits sont prévus au budget assainissement,
- Autorisent M. le Président à signer les devis.

La séance est levée à 9h45

Monsieur le Président,
Jacques LAFFONT

Le secrétaire de séance
Jean-François RASCLE



A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean-François RASCLE mentioned in the text next to it.